

BRÈVES MUNICIPALES

Du Bourget-du-Lac

22
DÉCEMBRE 2018

TRAVAUX D'AUTOMNE AU CENTRE-VILLE...

Le mois de novembre a été synonyme de travaux pour le centre-ville de notre commune. Comme indiqué dans le Bourget Mag de rentrée, les travaux de mise en accessibilité des places du Général Buisson, de l'Eglise et du parvis de la mairie ont permis à ces différents secteurs de faire peau neuve en réparant quelques désordres structurels pour ainsi devenir conformes aux normes d'accessibilité :



- Sécurisation de la jardinière du cèdre (Place de l'Eglise)
- Création d'un passage piéton surélevé avec marquage 3D devant l'entrée du Prieuré
- Création de places de stationnement pour personnes à mobilité réduite aux normes en vigueur (place de l'Eglise et Gén. Buisson) et transformation de 4 places de stationnement en arrêt minute devant les commerces de la place de l'Eglise
- Rénovation de la chaussée et des trottoirs le nécessitant (pavés et joints en mauvais état)
- Harmonisation du mobilier urbain et mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite (PMR)
- Suppression du tilleul situé face à la boucherie Cottaz en raison de son mauvais état sanitaire et réorganisation du stationnement existant pour ajouter une place PMR
- Suppression des mâts de pavoisement du parvis de la mairie
- Déplacement d'une traversée piétonne pour sa mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) dans le cadre de l'accès au bâtiment de la mairie.



Le coût total de ces travaux d'aménagement des places du centre-ville est de 140 000 € TTC et les dernières finitions doivent s'achever début décembre.

À L'ÉCOLE DE LA CASCADE...

Plusieurs travaux ont également été réalisés dans et aux alentours de l'école de la Cascade :

- Réalisation d'un plateau routier surélevé avec pour objectif d'abaisser la vitesse dans ce secteur, situé à proximité de l'école
- Travaux de mise en accessibilité de l'école
- Remplacement de la chaudière de l'école de la Cascade et du dispositif de chauffage (rénovation de la cuve, remplacement et achat d'une trentaine de nouveaux radiateurs)

AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO ASSISTANCE ÉLECTRIQUE



Dans le cadre de ses actions de promotion des déplacements alternatifs, Grand Lac propose une aide de 200€ aux administrés de son territoire pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. Au Bourget-du-Lac, il suffit de prendre rendez-vous et de se rendre le jour convenu entre 10h et 17h dans le bâtiment de l'Horloge (Savoie Technolac) pour retirer un bon de réduction valable chez les vélocistes partenaires de l'opération (coupon distribué selon l'ordre d'arrivée et dans la limite des crédits).

Plus d'infos et conditions d'attribution sur www.grand-lac.fr
☎ 06 95 20 25 76

LE MOT DU MAIRE
Noël se prépare au Bourget-du-Lac. L'équipe municipale vous souhaite de passer de très belles fêtes de fin d'année.



INFOS PRATIQUES

ROUTE DU RELAIS FERMÉE

La RD 42 qui permet d'accéder au relais du Mont du Chat est fermée à la circulation depuis la mi-novembre. L'interdiction de circuler sera levée par un arrêté du Département de la Savoie en fin de saison hivernale.



RETOUR DE LA WEB CAM

Après plusieurs mois d'absence, une nouvelle webcam vient d'être installée sur le toit de la Frégate, vous proposant ainsi une vue panoramique et en haute définition, à plus de 200°. Idéal pour connaître la météo du jour tout en faisant une petite visite touristique sur différents sites remarquables autour du lac !
<http://www.grand-lac.fr/webcam/>

NOUVEAU AU BOURGET

La commune est heureuse de compter une nouvelle salle de sport : «Fitnesslac», centre de remise en forme au sein du pôle de Savoie Technolac, 13 rue du Lac Majeur
☎ 07 67 63 27 69
www.fitnesslac.fr ainsi qu'une nouvelle couturière-retoucheuse : «Le Coup de Fil de Nanie» au 10 montée Saint Jean ☎ 06 22 07 24 45



TRANSPORTS

Besoin de vous rendre directement à Chambéry depuis le centre du Bourget-du-Lac ? Nous vous rappelons la possibilité d'emprunter les bus régionaux des lignes C2 et 173 avec un ticket ou abonnement Ondéa. Réservation de votre trajet de la veille pour le lendemain ou sur une période jusqu'à 7 jours maximum au 06 32 04 61 17. Infos et horaires sur www.lebourgetdulac.fr

PLAN HIVERNAL

LES SERVICES MUNICIPAUX À PIED D'OEUVRE

Comme chaque année et pour mieux anticiper les éventuels risques de neige, la commune mobilise à nouveau ses services dans le cadre de son plan hivernal.

Les conditions climatiques sont suivies de façon constante et en temps réel afin de pouvoir être réactifs. Le matériel est disponible en permanence dans le nouveau Centre Technique Municipal de la Plaisse (saleuses, déneigeuses...), le sel y est également entreposé, prêt à l'emploi, et les procédures d'intervention sont listées.

En prévision d'intempéries, les services municipaux effectuent un pré-salage ou sablage curatif.

Il est rappelé que le déneigement des allées privées et des trottoirs jusqu'au droit de leur façade est à la charge des riverains. Les véhicules communaux et leurs conducteurs assurant le déneigement de la voirie, ne peuvent être tenus responsables de la formation de mur de neige devant les accès privatifs. Dans ce type de situation, l'entraide et la bonne humeur restent la meilleure solution. D'autre part, s'équiper de pneus hiver permet une conduite sécurisée sur routes enneigées.



En cas d'importantes chutes de neige, les agents municipaux d'astreinte sont déployés pour déneiger les voies publiques et abords des équipements publics selon l'ordre établi par le plan de déneigement (disponible en Mairie sur demande) :

- Les voies de circulation des transports en commun sont prioritaires ainsi que les routes départementales à forte fréquentation.
- Dans un second temps viennent les axes majeurs de la commune ou desservant des bâtiments très fréquentés (abords des écoles, CCAS/CIAS, Mairie, commerces...)
- Ensuite les voies communales et les parkings communaux.

IMPÔTS LOCAUX

STABILITÉ DES TAUX COMMUNAUX

En pleine réforme de la taxe d'habitation, les mois d'octobre et novembre furent cette année accompagnés de débats souvent animés quant à l'augmentation ou non de la taxe d'habitation et, pour les propriétaires, de la taxe foncière.

Cette année encore, la municipalité n'a pas augmenté les taux communaux (plus de 6000 communes françaises ont augmenté la taxe d'habitation en 2018). Malgré cette stabilité, les impôts locaux connaissent toutefois chaque année une légère évolution. Explications :

La commune n'est pas la seule bénéficiaire du produit de la taxe d'habitation. Il est réparti entre 2 entités : la commune du Bourget-du-Lac (taux de 11.47 % - moyenne du taux communal en Savoie 18.16%) et la Communauté d'agglomération de Grand Lac (taux de 5.48 % - moyenne du taux intercommunal en Savoie 13.29 %). Si une légère évolution des impôts locaux a pu être perçue c'est que les valeurs locatives qui servent au calcul de la taxe foncière et d'habitation ont été actualisées automatiquement en fonction de l'inflation.

Depuis 2006, les taux de 11.47% pour la taxe d'habitation et de 23,38% pour la taxe foncière restent inchangés sur la commune du Bourget-du-Lac. La priorité de la municipalité est de ne pas augmenter les taux d'impôts sur le mandat (2014-2020).

PRÊT DU BROYEUR

Du 21 janvier au 04 février 2019, le broyeur à végétaux sera de nouveau sur notre commune. L'appareil est à récupérer auprès des services techniques municipaux. Inscriptions préalables et renseignements en Mairie aux horaires d'ouverture au public. ☎ 04 79 26 12 12 - www.lebourgetdulac.fr

CENTENAIRE DE L'ARMISTICE 1918 AU BOURGET-DU-LAC

Le 100^{ème} anniversaire de l'armistice de la Première guerre mondiale a été dignement commémoré avec l'exposition « 1918 - 2018 le Centenaire » organisée par l'association des Anciens Combattants et avec la participation active des élèves des écoles du Bourget-du-Lac et de Bourdeau, suivi le dimanche 11 novembre de la commémoration officielle en présence du 13^{ème} Bataillon de



chasseurs alpins, des autorités civiles, des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, des élèves du collège George Sand et de la population bourgetaine venue en nombre. Le point fort de cette commémoration fut le discours prononcé en français par M. Peter Kessler, bourgmestre de notre commune jumelle de Moos en Allemagne, qui nous a fait l'amitié de sa présence pour le plus beau des symboles.

AGENDA

DÉCEMBRE 2018
JANVIER 2019



MERCREDI 05 DÉCEMBRE - 11H15
CÉRÉMONIE GUERRE D'ALGÉRIE
PLACE DU SOUVENIR



JEUDI 06 DÉCEMBRE - 20H00
THÉÂTRE / DERRIÈRE L'OURS
LA TRAVERSE



WEEK-END 08 ET 09 DÉCEMBRE
SALON MINÉRAUX ET FOSSILES
LA TRAVERSE



MARDI 11 DÉCEMBRE - 19H00
APÉRO ARTS SCIENCES
LA TRAVERSE



JEUDI 13 DÉCEMBRE - 18H00
APÉRO LECTURES
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



SAMEDI 15 DÉCEMBRE - 18H00
CONCERT DE NOËL
ÉGLISE SAINT LAURENT



WEEK-END 15 ET 16 DÉCEMBRE
WEEK-END DE NOËL
WWW.NOEL-BOURGETDULAC.FR
LE PRIEURÉ - LA TRAVERSE



JEUDI 20 DÉCEMBRE - 20H00
THÉÂTRE / INTRAMUROS
LA TRAVERSE



LUNDI 24 DÉCEMBRE - 20H30
VEILLÉE DE NOËL
ÉGLISE SAINT LAURENT



JEUDI 10 JANVIER - 15H30 / 19H30
DON DU SANG
LA TRAVERSE



DIMANCHE 13 JANVIER - 17H00
CONCERT / MUSIQUES DU MONDE
LA TRAVERSE



MARDI 15 JANVIER - 19H00
VOEUX DU MAIRE
LA TRAVERSE



JEUDI 17 JANVIER - 20H00
HOLLYWOOD SWING GUM
LA TRAVERSE